

**CIL : LA COMPAGNIE ÉMET UN EMPRUNT OBLIGATAIRE DE 15 MD SUSCEPTIBLE D'ÊTRE PORTÉ À 30 MD**



L'emprunt obligataire « CIL 2017/2 » est émis pour un montant de 15 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 30 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 15 janvier 2018 et clôturées au plus tard le 15 mars 2018. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2017, des mises en force qui s'élèvent à 280 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 62 MDT par emprunts, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

La présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing a reçu la note «BBB-(tun)» en date du 16 novembre 2017 par l'agence de notation « Fitch Ratings ».

Le 13 novembre 2017, Fitch Ratings a confirmé la notation de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) 'BBB-(tun)' à long terme et 'F3 (tun)' à court terme. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2017/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

[Télécharger la note d'opération](#)

**Source : Tustex**